

Un référendum généralement conforme aux normes internationales en matière d'élections

SKOPJE, 8 novembre 2004 – Le référendum du 7 novembre en « l'ex-République yougoslave de Macédoine » a généralement respecté les normes de l'OSCE et du Conseil de l'Europe en matière de processus électoraux démocratiques. Le référendum comme la campagne se sont déroulés en général dans l'ordre et dans le calme. D'après les conclusions de la Mission internationale d'observation du référendum, qui a publié aujourd'hui des conclusions préliminaires reposant sur le travail d'environ 200 observateurs internationaux, les cas limités d'irrégularités procédurales ou autres qui ont été signalés n'ont pas semblé remettre en question l'intégrité de l'ensemble du processus.

Des représentants de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de son Congrès des pouvoirs locaux et régionaux faisaient partie de la mission, déployée par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (OSCE/BIDDH). Le référendum portait sur une nouvelle législation redéfinissant les limites territoriales des communes dans tout le pays.

« Je me félicite que le référendum se soit tenu sans incident et que les électeurs aient pu fonder leur choix sur une couverture médiatique généralement équilibrée, même si les médias ont davantage insisté sur les questions de politique générale plutôt que sur le référendum en lui-même », a déclaré l'Ambassadeur Friedrich Bauer, chef de la mission de l'OSCE/BIDDH. « Cependant, le référendum a été marqué par certains problèmes, la plupart du temps liés à une législation incomplète et parfois dépassée, ainsi qu'à des inexactitudes dans les listes électorales ».

« Ce référendum était une occasion de confirmer la maturité et la confiance de tous les habitants de ce pays à l'égard du renforcement de la démocratie. L'attitude politique des citoyens a montré qu'ils sont capables de faire des choix en toute connaissance de cause. Nous espérons que cela se renouvellera lors des prochaines élections », a déclaré Zekeriya Akcam, chef de la délégation de l'Assemblée parlementaire du CdE.

Sean O'Brien, chef de la délégation du Congrès du CdE, a ajouté : « Le processus électoral a été transparent et le secret du vote a été largement respecté. Nous pensons que certaines irrégularités de procédure observées seraient réduites si les fonctionnaires bénéficiaient d'une formation supplémentaire ».

Des cas de possibles intimidations ont été signalés à la mission d'observation, ce qui reflète une certaine atmosphère de suspicion et de défiance. Cette atmosphère était renforcée par le fait que toutes les personnes se rendant aux urnes semblaient en faveur de la réforme proposée.

Plusieurs réussites sont à noter : la Commission électorale de l'État a agi de façon efficace et consensuelle, et il faut saluer sa décision d'imprimer les bulletins de vote dans les langues de tous les groupes ethniques représentant plus de 20% des habitants de la commune en question.

Concernant les lacunes, il faut citer le caractère incomplet de la législation et de son interprétation, en particulier la décision de ne pas appliquer à ce référendum les règles en vigueur concernant les campagnes électorales. L'exactitude des listes électorales a été de nouveau remise en question ; cependant, les partis politiques n'ont pas utilisé le droit de réviser les listes que leur confère la loi.

Le jour du référendum, les observateurs rapportent que le scrutin s'est déroulé en général d'une façon efficace et ordonnée. Cependant, dans certains cas limités, des bureaux de vote n'ont pas ouvert à l'heure ou ont fermé plus tôt que prévu, et dans quelques cas isolés, des soupçons d'intimidation ou de bourrage des urnes ont été signalés. Certains manques d'attention aux détails de la procédure ont été observés lors du dépouillement des bulletins et du décompte des voix.

Pour plus d'informations:

Urduur Gunnarsdottir, Porte-parole du BIDDH, +48 603 683 122, urduur.gunnarsdottir@odihr.pl,

David Cupina, Secrétariat de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, +33 661 148 604, david.cupina@coe.int,

Oscar Alarcon, Secrétariat du Congrès du Conseil de l'Europe, +33 661 148 531, oscar.alarcon@coe.int